



Infographiste employé ET auto-entrepreneur

Par **syracuse**, le **12/12/2013** à **18:21**

Bonjour, je suis infographiste employé dans une société et je suis aussi auto-entrepreneur dans le même secteur d'activité - j'ai mis sur mon site internet perso des travaux réalisés dans mon entreprise en précisant leur provenance, mais mon employeur n'a pas apprécié et veut me licencier pour faute grave : est-ce justifié alors que je peux prouver que je n'ai pris aucun client de l'entreprise ?

Par **moisse**, le **13/12/2013** à **08:39**

Bonjour,
Vous n'êtes pas accusé de concurrence déloyale, mais vraisemblablement de tout autre chose, en vrac ce qui est possible :
* non respect de l'obligation de loyauté inhérente à tout contrat de travail
* non respect d'une éventuelle clause de confidentialité
* non respect d'une éventuelle clause d'exclusivité
* utilisation du temps de travail (payé) à des fins personnelles, faute avouée mais pas à demi pardonner
Plus je ne sais quoi.
Le motif réel et sérieux existe, après reste la qualification en faute grave qui peut se discuter ou pas selon les circonstances.